

LA QUESTION SCOLAIRE
ET
LE REGLEMENT DE 1896-97.

C'est avec plaisir que nous avons relevé dans le journal "La Patrie", les deux articles relatifs à la situation scolaire des Catholiques du Manitoba.

Nous en remercions ce journal qui ne nous avait pas habitués encore à de pareilles gâteries.

Nous ne voudrions pas cependant, laisser passer inaperçue, une très grave erreur qu'a commise "La Patrie", lorsqu'elle dit dans le paragraphe précédemment cité: "L'attitude du "Free Press" ne peut que provoquer de nouveaux conflits, attiser les querelles de race et de religion au Manitoba, *qui allaient s'apaisant depuis le règlement de 1897.*"

Il est absolument inexact en effet, que le règlement de 1896 ait contribué à réparer l'injustice de la loi scolaire de 1890. Ce règlement n'a fait, au contraire, que sanctionner l'inique et spoliatrice loi de 1890. Aujourd'hui, comme après 1890 et avant 1897 les Catholiques sont obligés de payer les taxes scolaires pour les écoles publiques neutres, où ils ne peuvent envoyer leurs enfants. De plus, ils ont été obligés de construire et d'entretenir leurs propres écoles qui, pour la seule ville de Winnipeg, sont évaluées à plus de \$200.000, et sur lesquelles ils sont même encore contraints de payer les taxes qui grèvent les propriétés ordinaires.

Et pour donner une preuve frappante que cette injustice est loin de diminuer et de vouloir disparaître nous citerons la seule Académie Ste Marie de Winnipeg qui, exempte de taxes avant la loi de 1890, a vu son évaluation montée à \$80.000 en 1906, et à \$106.000 pour l'année courante, avec un compte de taxes se montant à \$3600.00. — Et il en est ainsi de toutes les autres écoles de la ville. Nous donnerons bientôt le chiffre exact de leurs taxes.

Voilà un exemple frappant et irréfutable de l'amélioration et de l'adoucissement qu'a apporté à la loi spoliatrice de 1890, le fameux règlement de 1896, appliqué en 1897.

D'ailleurs, si "La Patrie" avait besoin d'une autre affirmation que la nôtre, elle n'aura qu'à parcourir le long article du "Free Press" du 14 mai dernier, et intitulé: "M. Roblin and the Province's separate Schools", dans lequel le "Free Press"